

États financiers de la

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ B

Exercice terminé le 31 mars 2009



KPMG LLP

Chartered Accountants

Frederick Square Suite 700
77 Westmorland Street
Fredericton NB E3B 6Z3
Telephone (506) 452-8000
Fax (506) 450-0072
Internet www.kpmg.ca

One Factory Lane
Place Marven's
PO Box 827
Moncton NB E1C 8N6
Telephone (506) 856-4400
Fax (506) 856-4499

Harbour Building
133 Prince William Street
PO Box 2388 Stn Main
Saint John NB E2L 3V6
Telephone (506) 634-1000
Fax (506) 633-8828

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au président et aux membres du Conseil d'administration
Régie régionale de la santé B

Nous avons vérifié le bilan de la Régie régionale de la santé B au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets (du déficit) et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Fredericton, Canada
Le 22 mai 2009

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ B

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2009

États financiers

Bilan	1
État des résultats.....	2
État de l'évolution des actifs nets (du déficit)	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers.....	5

BILAN

31 mars 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	2009 \$	2008 \$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	2 365 346	2 433 299
Débiteurs (note 5)	85 124 831	80 343 426
Stocks	9 649 322	9 265 142
Charges payées d'avance	5 511 852	5 286 326
Tranche à court terme des apports à recevoir (note 7)	1 262 592	1 194 266
	103 913 943	98 522 459
Apports à recevoir (note 7)	701 957	1 964 549
Placements et encaisse affectée (note 8)	16 521 250	13 930 391
Immobilisations (note 9)	411 828 864	377 627 277
	532 966 014	492 044 676

PASSIF, APPORTS REPORTÉS ET ACTIFS NETS (DÉFICIT)

Passif à court terme		
Emprunts à court terme (note 10)	8 471 366	16 976 934
Créditeurs et charges à payer (note 11)	132 260 359	114 849 902
Fonds désignés (note 12)	5 787 483	5 753 705
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 13)	1 267 887	2 239 575
	147 787 095	139 820 116
Dette à long terme (note 13)	845 105	2 099 038
Avantages sociaux futurs (note 14)	1 210 200	1 398 096
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 15)	404 252 923	369 999 281
	554 095 323	513 316 531
Actifs nets (déficit)		
Non affectés	(39 711 070)	(40 721 627)
Investis en immobilisations (note 16)	7 588 872	6 609 220
Dotations et fonds affectés	787 505	792 542
Capitaux propres du Conseil	10 205 384	12 048 010
	(21 129 309)	(21 271 855)
	532 966 014	492 044 676

*Engagements (note 19)**Éventualités (note 23)**Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.**Approuvé par le Conseil,*

_____, administrateur

_____, administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	2009 \$	2008 \$
Produits		
Ministère de la Santé	962 478 647	893 048 702
Gouvernement fédéral	15 956 250	14 601 324
Recouvrements auprès des patients	28 837 954	25 293 353
Autres recouvrements et ventes	13 711 769	11 942 560
Produits générés par le Conseil	13 434 885	13 633 133
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	37 501 242	29 461 476
	1 071 920 747	987 980 548
Charges		
Soins infirmiers dispensés aux patients hospitalisés	292 442 201	277 553 263
Services aux patients en consultation externe	101 590 840	91 718 235
Services diagnostiques et thérapeutiques	176 233 945	161 069 628
Services communautaires	90 515 205	82 939 991
Assurance-maladie	119 052 195	106 140 119
Recherche et formation	13 608 375	12 769 089
Services de soutien	210 322 604	206 374 448
Services administratifs	23 563 065	23 817 647
Services auxiliaires	2 375 967	1 249 694
Frais discrétionnaires du Conseil	11 582 981	16 544 846
Perte à la cession d'immobilisations	16 689	1 472 932
Amortissement des immobilisations	39 029 203	30 222 853
	1 080 333 270	1 011 872 745
Déficit de fonctionnement de l'exercice avant les éléments ci-dessous	(8 412 523)	(23 892 197)
Subvention de fonds de roulement provenant de la province du Nouveau-Brunswick	11 142 721	14 133 534
Redressement du règlement final de l'exercice antérieur	(17 148)	177 903
Excédent (déficit) de l'exercice	2 713 050	(9 580 760)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS (DU DÉFICIT)

Exercice terminé le 31 mars 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	Actifs investis en immobilisations	Actifs affectés en dotations	Actifs non affectés	Conseil	Total 2009	Total 2008
Solde au début de l'exercice	6 609 221	792 542	(40 721 626)	12 048 010	(21 271 853)	(10 736 180)
Excédent (déficit) net de l'exercice (note 16)	(1 527 961)	(2 638)	2 319 970	1 923 679	2 713 050	(9 580 760)
Variation nette des placements disponibles à la vente au cours de l'exercice	–	–	–	(2 568 107)	(2 568 107)	(949 823)
Dépenses de dotations et de fonds affectés	–	(2 399)	–	–	(2 399)	(5 090)
Variation nette des actifs nets investis en immobilisations (note 16)	2 507 612	–	(1 309 414)	(1 198 198)	–	–
Solde à la fin de l'exercice	7 588 872	787 505	(39 711 070)	10 205 384	(21 129 309)	(21 271 853)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	2009 \$	2008 \$
Rentrées (sorties) de fonds liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) de l'exercice	2 713 050	(9 580 760)
Ajouter (déduire) les éléments n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	39 029 203	30 222 853
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(37 501 242)	(29 461 476)
Diminution des avantages sociaux futurs	(105 600)	(67 113)
Moins-value du placement dans le Centre de santé Sussex	–	261 105
Perte sur la cession d'immobilisations	16 689	1 472 932
Perte sur la cession de placements	17 031	(63 515)
	4 169 131	(7 215 974)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement lié au fonctionnement (note 17)	12 053 127	(376 703)
	16 222 258	(7 592 677)
Activités de financement		
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	31 835 253	39 784 090
Dépenses de dotations	(2 399)	(5 090)
Diminution des emprunts à court terme	(8 505 568)	(2 007 923)
Remboursement de la dette à long terme	(2 225 621)	(1 180 201)
Remboursement d'autres dettes	(82 296)	(86 691)
Diminution des apports à recevoir	1 194 266	1 129 640
	22 213 635	37 633 825
Activités de placements		
Acquisition d'immobilisations	(33 335 376)	(40 558 748)
Produit de la cession de placements	756 036	6 098 714
Acquisition de placements	(5 924 506)	(5 646 291)
Recouvrement de placements – comptes débiteurs	–	4 328 492
	(38 503 846)	(35 777 833)
Diminution de l'encaisse au cours de l'exercice	(67 953)	(5 736 685)
Encaisse au début de l'exercice	2 433 299	8 169 984
Encaisse à la fin de l'exercice	2 365 346	2 433 299

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2009

1. GÉNÉRALITÉS – RESTRUCTURATION

La Régie régionale de la santé B a vu le jour le 1^{er} septembre 2008 avec la fusion des régies régionales de la santé suivantes, par application du projet de loi 34, une loi modifiant la Loi sur les régies régionales de la santé :

Régie régionale de la santé	1SE
Régie régionale de la santé	2
Régie régionale de la santé	3
Régie régionale de la santé	7

La principale activité de la Régie consiste à dispenser des services de soins de santé dans les régions du sud-est, de l'ouest et du sud du Nouveau-Brunswick. Par le truchement d'un réseau d'hôpitaux, de centres de santé et de centres de services spécialisés, la Régie offre des programmes et des services allant des soins primaires aux services spécialisés et tertiaires. Les services communautaires comme le Programme extra-muros, les services communautaires à la santé mentale et les services de santé publique sont répartis entre plusieurs collectivités.

Les chiffres de l'exercice écoulé et de l'exercice précédent représentent les résultats financiers combinés de ces quatre régies régionales de la santé.

2. MODIFICATION FUTURE DE CONVENTIONS COMPTABLES

En septembre 2008, l'ICCA a modifié l'introduction aux normes comptables qui ne s'appliquent qu'aux organismes sans but lucratif, comme il est précisé dans les chapitres de la série 4000 du *Manuel de l'ICCA*, et apporté les modifications correspondantes dans les autres chapitres du *Manuel*.

Dans le cas de la Régie, ces nouvelles normes ont pris effet le 1^{er} avril 2009. La direction de la Régie ne s'attend pas à ce que l'application de ces normes ait une incidence importante sur ses états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2009

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables se résument comme suit :

Constatation des produits

La Régie suit la méthode du report pour la comptabilisation des apports qui comprennent des dons et des subventions gouvernementales.

La Régie est essentiellement financée par la province du Nouveau-Brunswick, conformément aux budgets établis par le ministère de la Santé. Les subventions de fonctionnement sont inscrites à titre de produits au cours de l'exercice auquel elles se rapportent. Les subventions approuvées mais non reçues à la fin d'un exercice sont constatées à titre de produits à recevoir. Lorsqu'une tranche d'une subvention a trait à un exercice futur, elle est reportée et constatée au cours de cet exercice futur.

La prestation de services et la vente de biens sont constatées au moment où le service est fourni ou lorsque le client devient propriétaire du bien, que le montant en jeu peut être estimé de façon raisonnable et que son recouvrement peut être raisonnablement assuré.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à titre de somme recevoir si le montant devant être reçu peut être estimé de façon raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe autres que les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont constatées. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats, selon la méthode linéaire, à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations en cause.

Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets.

Les revenus de placement affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont constatées. Les revenus de placement non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2009

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur, leur évaluation ultérieure dépendant de leur classement, tel qu'il est présenté ci-après. Ce classement dépend de la raison pour laquelle les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Régie. Ils sont comptabilisés selon la comptabilisation à la date de règlement.

Classement

Encaisse	Détenue à des fins de transaction
Débiteurs	Prêts et créances
Apports à recevoir et avances à long terme	Prêts et créances
Placements et encaisse affectée	Disponibles à la vente
Emprunts à court terme	Autres passifs
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs
Fonds désignés	Autres passifs
Dette à long terme	Autres passifs

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers généralement acquis pour être revendus avant leur échéance ou qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. Ces actifs sont évalués à la juste valeur à la date du bilan. Les fluctuations de la juste valeur comprenant les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et les pertes non réalisés sont incluses dans les produits générés par le Conseil et les charges engagées par celui-ci.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2009

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers autres que les instruments dérivés qui sont classés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés comme dans les catégories prêts et créances, détenus jusqu'à leur échéance ou détenus à des fins de transaction. Sauf dans les cas précisés ci-après, les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, les gains et les pertes non réalisés étant compris dans les capitaux propres du Conseil.

Pertes et créances

Les pertes et créances sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode des intérêts effectifs.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode des intérêts effectifs, et comprennent tous les passifs financiers.

Dérivés

La Régie ne conclut pas d'arrangement portant sur des instruments financiers dérivés.

Coûts d'opération

Les coûts d'opération liés aux autres passifs et aux prêts et créances sont déduits de la valeur comptable de l'actif et du passif et sont ensuite comptabilisés sur la durée de vie prévue de l'instrument, selon la méthode des intérêts effectifs.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs. Certains actifs détenus par la province du Nouveau-Brunswick sont administrés par la Régie et comptabilisés dans les états financiers de cette dernière parce qu'elle est tenue de rendre des comptes (note 20).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2009

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les immobilisations sont amorties aux taux annuels suivants :

Actifs	Taux
Améliorations foncières	de 4 % à 20 %
Améliorations locatives	de 10 % à 20 %
Immeubles	de 2,5 % à 10 %
Matériel	de 2,5 % à 50 %

Les travaux de construction en cours ne sont pas amortis.

Indemnités de vacances et heures supplémentaires

Les indemnités de vacances et les heures supplémentaires sont accumulées jusqu'à la fin de l'exercice. Le financement connexe du ministère de la Santé est comptabilisé lorsqu'il est reçu.

Opérations conclues en monnaie étrangère

La valeur marchande des placements cotés en monnaie étrangère est convertie en dollars canadiens au taux de change de clôture à la fin de l'exercice. Pour le calcul des gains ou des pertes non réalisés sur les titres étrangers, la valeur d'acquisition est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Prestations de maladie

Les salariés de la Régie ont droit à des avantages découlant des congés de maladie qu'ils accumulent. Conformément aux principes comptables généralement reconnus s'appliquant aux avantages sociaux futurs, la Régie ne comptabilise pas ces avantages étant donné qu'ils ne s'acquerraient pas.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Régie classe les soldes de comptes bancaires, déduction faite des découverts, et les éléments du marché monétaire à court terme très liquides dont les échéances initiales sont d'au plus trois mois dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les emprunts bancaires sont considérés comme des activités de financement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2009

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers et sur la valeur comptable des produits et des charges au cours de la période. Les éléments faisant appel à des estimations importantes comprennent les créances douteuses, les estimations du fonds de roulement, les charges à payer et les avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Perte de valeur

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la Régie, l'excédent de sa valeur comptable sur toute valeur résiduelle est constaté à titre de charge dans l'état des résultats.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2009

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle du risque qu'une contrepartie manque à ses obligations. La Régie surveille la recouvrabilité de ses comptes débiteurs de façon continue.

La Régie détient environ 74 % (74 % en 2008) de ses comptes débiteurs auprès de la province du Nouveau-Brunswick.

Juste valeur

La valeur comptable de l'encaisse, de l'encaisse affectée, des débiteurs, des emprunts à court terme, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné l'échéance relativement courte de ces instruments. La valeur comptable de la dette à long terme se rapproche de sa juste valeur. Les placements sont inscrits à leur juste valeur.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2009

5. DÉBITEURS

	2009	2008
	\$	\$
<hr/>		
<u>Province du Nouveau-Brunswick</u>		
Assurance-maladie	16 628 119	12 053 679
Subventions pour de le matériel	5 157 849	5 831 951
Régime provincial	14 188 683	18 126 799
Modifications budgétaires	15 410 826	10 922 478
Rajustements estimatifs de fin d'exercice	206 964	6 038 050
Autres	1 491 135	452 995
Subvention au titre du fonds de roulement	9 397 239	5 489 575
	<hr/>	<hr/>
	62 480 815	58 915 527
<hr/>		
Patients, déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 1 780 393 \$ (1 839 453 \$ en 2008)	9 559 821	8 470 709
Autres entités apparentées (note 18)	3 491 128	2 862 785
Taxe de vente harmonisée	4 600 833	5 399 273
Autres	4 992 234	4 695 132
	<hr/>	<hr/>
	85 124 831	80 343 426
<hr/>		

6. STOCKS

	2009	2008
	\$	\$
<hr/>		
Médicaments	3 562 504	3 602 454
Fournitures générales, médicales et chirurgicales	6 086 818	5 662 688
	<hr/>	<hr/>
	9 649 322	9 265 142
<hr/>		

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2009

7. APPORTS À RECEVOIR

	2009	2008
	\$	\$
Financement de 5 143 942 \$ promis par le ministère des Anciens Combattants au cours de l'exercice 2002 pour la construction d'un bâtiment de soins pour les anciens combattants. La somme doit être versée sur huit ans sous la forme d'une augmentation de l'allocation de fonctionnement journalière	1 027 370	1 748 428
Financement de 3 534 251 \$ promis par le ministère des Anciens Combattants au cours de l'exercice 2003 pour la construction d'un bâtiment de soins pour les anciens combattants. La somme doit être versée sur huit ans sous la forme d'une augmentation de l'allocation de fonctionnement journalière	937 179	1 410 387
	1 964 549	3 158 815
Moins la tranche à court terme	1 262 592	1 194 266
	701 957	1 954 549

8. PLACEMENTS ET ENCAISSE AFFECTÉE

	2009	2008
	\$	\$
Titres à revenu fixe	6 405 739	7 134 064
Actions libellées en dollars canadiens	2 187 082	2 760 739
Actions libellées en dollars américains	3 101 739	3 998 017
Encaisse	4 826 690	37 571
	16 521 250	13 930 391

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2009

9. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
			2009	2008
	\$	\$	\$	\$
Terrains	3 918 473		3 918 473	3 632 562
Améliorations foncières	11 504 728	4 832 244	6 672 484	–
Améliorations locatives	1 185 277	753 542	431 735	494 170
Immeubles	480 256 687	255 417 739	224 838 948	246 142 088
Matériel	335 968 847	225 078 938	110 889 909	80 190 556
Construction en cours	65 077 315	–	65 077 315	47 167 901
	897 911 327	486 082 463	411 828 864	377 627 277

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2009

10. EMPRUNTS À COURT TERME

	2009	2008
	\$	\$
Billet payable à la province du Nouveau-Brunswick échéant le 3 avril 2009 et portant intérêt au taux de 0,45 %	6 000 000	–
Billet payable à la province du Nouveau-Brunswick échéant le 6 avril 2009 et portant intérêt au taux de 0,45 %	1 000 000	–
Billet payable à la province du Nouveau-Brunswick échéant le 6 avril 2009 et portant intérêt au taux de 0,38 %	500 000	–
Billet à vue, ne portant pas intérêt, sans modalités de remboursement précises, payable aux Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph	100 000	100 000
Billets portant intérêt au taux de 4 % sans modalités de remboursement précises, payables aux Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph. Les montants à payer comprennent les intérêts courus à ce jour sur les billets		
Billet à 4 %	180 989	180 989
Billet à 4 %	153 103	153 103
Intérêts courus sur les billets	537 274	540 613
Billet payable à la province du Nouveau-Brunswick échéant le 25 avril 2008 et portant intérêt au taux 4,2 %	–	4 000 000
Billet payable à la province du Nouveau-Brunswick échéant le 25 avril 2008 et portant intérêt au taux de 1,85 %	–	4 000 980
Billet payable à la province du Nouveau-Brunswick échéant le 27 mai 2008 et portant intérêt au taux de 1,90 %	–	6 001 249
Billet payable à la province du Nouveau-Brunswick échéant le 18 juin 2008 et portant intérêt au taux de 4,06 %	–	500 000
Billet payable à la province du Nouveau-Brunswick échéant le 27 juin 2008 et portant intérêt au taux de 4,07 %	–	500 000
Billet payable à la province du Nouveau-Brunswick échéant le 27 juillet 2008 et portant intérêt au taux de 3,45 %	–	1 000 000
	8 471 366	16 976 934

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2009

11. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2009	2008
	\$	\$
Créditeurs et autres charges à payer	47 262 758	46 908 103
Salaires et avantages sociaux	46 644 235	32 801 231
Indemnités de vacances accumulées	38 353 366	35 140 568
	132 260 359	114 849 902

12. FONDS DÉSIGNÉS

	2009	2008
	\$	\$
Fonds pour les patients et autres fonds	1 256 894	1 254 945
Fonds de formation	810 113	639 615
Fonds de recherche	3 720 476	3 859 145
	5 787 483	5 753 705

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2009

13. DETTE À LONG TERME :

	2009	2008
	\$	\$
Emprunt à terme contracté auprès de la province du Nouveau-Brunswick, à taux fixe de 5,4 %, remboursable par versements mensuels de 45 419 \$, capital et intérêts réunis, échéant en avril 2011. Le prêt initial était d'une durée de huit ans et couvert par une augmentation du financement de fonctionnement accordé par le ministère des Anciens Combattants	1 071 668	1 544 876
Emprunt à terme contracté auprès de la province du Nouveau-Brunswick, à taux fixe de 5,76 %, remboursable par versements mensuels de 66 830 \$, capital et intérêts réunis, échéant en juillet 2010	1 027 370	1 748 428
Emprunt à terme contracté auprès de la province du Nouveau-Brunswick, à taux fixe de 6,27 %, remboursable par versements mensuels de 10 981 \$, capital et intérêts réunis, échéant en mars 2009	–	1 045 309
Emprunt à terme à taux fixe de 8,99 %, non garanti, remboursable par versements mensuels de 524 \$, capital et intérêts réunis, échéant en septembre 2011	13 954	–
	2 112 992	4 338 613
Moins la tranche à moins de un an	1 267 887	2 239 575
	845 105	2 099 038

Les remboursements de capital s'établissent comme suit :

	\$
2010	1 267 887
2011	797 049
2012	48 056

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2009

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

A) Prestation de retraite d'anciens chefs de la direction

La société a conclu des arrangements de retraite supplémentaires avec deux de ses anciens chefs de la direction, le 21 septembre 1993 et le 8 mai 1995. La province du Nouveau-Brunswick s'est engagée à financer une partie des obligations.

	2009	2008
	\$	\$
Valeur actuarielle totale au début de l'exercice	1 227 743	1 359 489
Variation au cours de l'exercice	(100 715)	(47 672)
Déduire les paiements faits au cours de l'exercice	(78 528)	(84 074)
Valeur actuarielle totale à la fin de l'exercice	1 048 500	1 227 743

B) Autres prestations de retraite

La société a conclu d'autres arrangements de retraite avec quatre anciens salariés du West Saint John Community Hospital, un montant correspondant à la valeur actualisée des mensualités futures ayant été comptabilisé au 31 mars 2007.

Valeur actuarielle totale au début de l'exercice	170 353	192 411
Variation au cours de l'exercice	(4 883)	(19 441)
Déduire : paiements faits au cours de l'exercice	(3 770)	(2 617)
Valeur actuarielle totale à la fin de l'exercice	161 700	170 353
Total des avantages sociaux futurs	1 210 200	1 398 096

C) Prestations de retraite générales

Les salariés actuels de la Régie régionale de la santé B participent aux régimes de pension de retraite de la fonction publique de la province du Nouveau-Brunswick. Les régimes de pension de retraite constituent un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées auquel cotisent tant la Régie régionale de la santé B que les salariés. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009, la Régie a passé en charges des cotisations de 20 082 647 \$ (18 549 214 \$ en 2008) aux termes du régime. La Régie régionale de la santé B n'a aucune obligation directe ni aucun droit direct à l'égard d'un passif non capitalisé ou d'un surplus du régime à l'égard de ses salariés actuels ou de ses anciens salariés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2009

15. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS :

	2009	2008
	\$	\$
<hr/>		
Les variations du solde des apports reportés au cours de l'exercice se présentent comme suit :		
Solde au début de l'exercice	369 999 281	359 676 667
Transfert du ministère de l'Approvisionnement et des Services (note 20)	39 918 314	-
Apports supplémentaires	31 835 253	39 784 090
Cession d'actifs, montant net	1 317	-
Moins les montants amortis aux résultats	(37 501 242)	(29 461 476)
	<hr/>	<hr/>
	404 252 923	369 999 281

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent la tranche non amortie et non dépensée des dons et des subventions reçus pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports de capital reportés est inscrit à titre de produits à l'état des résultats.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2009

16. INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS

	2009	2008
	\$	\$
<hr/>		
Les montants investis en immobilisations se présentent comme suit :		
Immobilisations	411 828 864	377 627 277
Déduire les montants financés par ce qui suit :		
Apports reportés utilisés pour acquérir des immobilisations	(404 252 923)	(369 999 281)
Apports à recevoir	1 964 549	3 158 815
Dette à long terme liée à l'acquisition d'immobilisations	(1 951 618)	(4 177 591)
	<hr/>	<hr/>
	7 588 872	6 609 220
	<hr/>	<hr/>

La variation des actifs nets investis en immobilisations se présente comme suit :

Excédent des charges sur les produits		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	37 501 242	29 461 476
Moins l'amortissement des immobilisations	(39 029 203)	(30 222 853)
	<hr/>	<hr/>
	(1 527 961)	(761 377)
	<hr/>	<hr/>
Variation nette des investissements en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	33 335 376	40 558 748
Montants financés par les apports reportés	(31 835 253)	(39 784 090)
Apports à recevoir dépensés	(1 194 266)	(1 129 640)
Dons sous forme d'actifs et autres	(23 866)	1 139
Remboursement de la dette à long terme	2 225 621	1 180 201
	<hr/>	<hr/>
	2 507 612	826 358
	<hr/>	<hr/>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2009

17. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE :

Les variations des éléments hors caisse du fonds de roulement lié au fonctionnement s'établissent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
<hr/>		
Diminution (augmentation)		
Débiteurs	(4 781 402)	(3 198 081)
Stocks	(384 180)	102 470
Charges payées d'avance	(225 526)	(1 944 881)
	<hr/>	<hr/>
	(5 391 108)	(5 040 492)
<hr/>		
Augmentation (diminution)		
Créditeurs et charges à payer	17 410 457	4 006 874
Fonds désignés	33 778	656 915
	<hr/>	<hr/>
	17 444 235	4 663 789
<hr/>		
	12 053 127	(376 703)
<hr/>		

Informations supplémentaires

Au cours de l'exercice, la Régie a reçu et payé les montants suivants :

	2009	2008
	\$	\$
<hr/>		
Intérêts reçus	667 316	935 511
Intérêts payés	374 861	701 827

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2009

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Régie détient un intérêt financier dans plusieurs fondations qui sont des fondations de bienfaisance enregistrées, constituées dans diverses collectivités. Elles ont pour mission de recueillir, d'investir et de distribuer des fonds visant à améliorer les services et les établissements relevant de la Régie régionale de la santé B. Plusieurs services auxiliaires qui ne sont pas des organismes sans but lucratif et qui exploitent des boutiques de cadeaux et organisent des campagnes de financement ont en outre distribué aux hôpitaux des fonds devant servir à améliorer les services et les établissements.

Fundy Linen Service Inc. fournit des services de blanchisserie centralisés à des hôpitaux publics et à des établissements analogues.

Facilicorp NB est une agence de services partagés non cliniques qui fournit des services à la province du Nouveau-Brunswick.

La Régie régionale de la santé B, la Régie régionale de la santé A, Fundy Linen Service Inc. et Facilicorp NB relèvent du ministère de la Santé.

L'achat et la vente de biens et services ont été évalués à des valeurs d'échange qui correspondent au prix du marché, à des conditions d'achat et de vente normales.

	2009	2008
	\$	\$
Opérations au cours de l'exercice		
Prestation de services à		
Facilicorp NB	1 133 341	–
Autres	1 712 670	1 624 151
	<hr/> 2 846 011	<hr/> 1 624 151
Dons reçus des		
Fondations	5 399 679	8 847 968
Services auxiliaires	458 701	207 777
	<hr/> 5 858 380	<hr/> 9 055 745
Achats de services à		
Fundy Linen Service Inc.	5 795 797	5 799 696
Soldes à la fin de l'exercice		
Sommes à recevoir d'apparentés (note 5)	3 491 828	2 862 785
Sommes à payer à des apparentés	85 943	–

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2009

19. ENGAGEMENTS

La Régie s'est engagée à verser des loyers annuels minimaux aux termes de divers contrats de location-exploitation comme suit :

	\$
2010	6 587 908
2011	4 972 237
2012	3 735 729
2013	1 750 648
2014	986 759

La Régie a conclu un accord avec l'Université du Nouveau-Brunswick – Saint John (UNBSJ) pour fournir une quantité de vapeur devant suffire à répondre aux besoins du campus, jusqu'à concurrence de 15 000 lb à l'heure. La Régie ne peut pas être tenue responsable des pertes, dommages, coûts ou charges subis par l'UNBSJ pour ne pas avoir fourni de la vapeur, à moins que ce soit à la suite d'une négligence ou d'une faute intentionnelle. La Régie se fera rembourser selon la consommation réelle à des tarifs sur lesquels les deux parties se sont entendues. L'accord prend fin le 31 mars 2025.

La Régie a conclu un accord avec Eclipsys Corporation pour faire remplacer son système d'information clinique au coût de 14 181 024 \$. Ce projet pluriannuel est financé conjointement par le ministère de la Santé et la Régie. Au 31 mars 2009, le montant qu'il restait à engager s'élevait à 8 972 264 \$.

La Régie a conclu un accord avec GE Healthcare portant sur des besoins en service de maintenance du matériel d'imagerie diagnostique de 7 815 670 \$. Le contrat de service de maintenance de cinq ans a débuté le 1^{er} octobre 2007. Au 31 mars 2009, le montant qu'il restait à engager se chiffrait à 4 807 076 \$.

La Régie conclut régulièrement d'autres arrangements contractuels dans le cours normal de ses activités.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2009

20. TRANSFERT D'ACTIFS DE L'HÔPITAL RÉGIONAL DE SAINT JOHN

À la demande du ministère de la Santé, les dépenses d'investissement de l'hôpital Régional de Saint John ont été incluses dans les comptes de la Régie régionale de la santé B. Imputées avant au ministère de l'Approvisionnement et des Services, ces dépenses d'investissement ont été retirées des états financiers du ministère. Le rajustement a été comptabilisé sans avoir été appliqué rétroactivement. La valeur comptable nette des actifs comprenant l'immeuble, les améliorations, le matériel et l'apport en capital reporté connexe se détaille comme suit :

	Coût	Amortissement cumulé	Montant net
	\$	\$	\$
Immeuble et équipement des services immobiliers	118 440 575	79 192 725	39 247 850
Matériel	1 219 026	548 562	670 464
	119 659 601	79 741 287	39 918 314

Le transfert a pris effet le 1^{er} avril 2008 et l'amortissement a été pris en charge au cours de l'exercice écoulé. Les dépenses d'investissement connexes et l'amortissement cumulé des autres hôpitaux régionaux sont déjà inclus dans les états financiers de la Régie. Certains autres actifs administrés par la Régie qui n'étaient pas comptabilisée dans le passé ne le sont toujours pas, leur coût étant négligeable.

21. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants de 2008 ont été reclassés afin d'en permettre la comparaison avec ceux de l'exercice 2009.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2009

22. RÉSERVES AFFECTÉES DU CONSEIL

L'excédent des produits générés par le Conseil sur les charges discrétionnaires de celui-ci est affecté à l'interne par le conseil d'administration. Le montant affecté à l'interne est utilisé à des fins approuvées expressément par le conseil d'administration.

23. ÉVENTUALITÉS

La nature des activités de la Régie est telle que des litiges sont généralement en cours ou prévisibles. En ce qui concerne les réclamations en date du 31 mars 2009, la direction estime que la Régie dispose d'une défense valide et d'une couverture appropriée contre ces poursuites. Si des dédommagements devaient être accordés, la direction estime qu'ils ne devraient pas avoir une incidence importante sur la situation financière de la Régie.

La Régie est couverte par le Plan de protection de la responsabilité – services de santé souscrit par la province du Nouveau-Brunswick et administré par le Health Care Insurance Reciprocal of Canada (HIROC).